

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

**DELIBERATION N°2018.00289**

**SECTEUR MANUFACTURE PLAINE ACHILLE - CESSION DE TERRAINS RUE  
DES ACIERIES AU PROFIT DE L'EPASE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180524-D20180028910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180616

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,  
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

### **SECTEUR MANUFACTURE PLAINE ACHILLE - CESSION DE TERRAINS RUE DES ACIERIES AU PROFIT DE L'EPASE**

#### **I. Contexte**

Saint-Etienne Métropole est propriétaire d'un foncier nu, rue des Aciéries, acquis en 2003 auprès de l'EPORA dans le cadre de la politique de maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du Zénith.

Ce secteur fait l'objet d'un important programme d'aménagement mené par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE), favorisant la cohabitation entre activités économiques et culturels.

Le projet met l'accent sur la réalisation d'espaces publics organisés sur le modèle d'une ville-parc avec la production d'une nouvelle offre résidentielle et tertiaire.

#### **II. Le projet de l'EPASE**

Conformément aux principes d'aménagement retenus dans le plan guide de la ZAC « Manufacture Plaine Achille », l'EPASE envisage de céder un îlot constructible pour permettre la construction d'un programme immobilier.

Le périmètre final d'implantation de la construction conduit l'EPASE à augmenter l'emprise de vente initialement prévue. Pour cela, il est nécessaire à ce dernier d'acquérir de nouvelles parcelles auprès de la Ville de Saint-Etienne et de la Métropole.

#### **III. La proposition de cession**

La cession porte sur une surface d'environ 1051 m<sup>2</sup>, identifiée au cadastre section CL partie des parcelles 96, 273, 274 et 275, située rue des Aciéries, au prix de 100 €/m<sup>2</sup> applicable à la surface exacte mesurée, conforme à l'avis de France Domaine en date du 30 mai 2018.

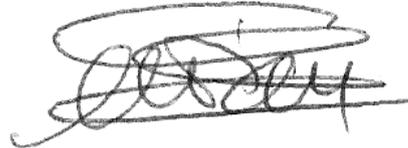
L'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **constate la désaffectation et décide le déclassement des emprises à céder énoncées, ci-dessus, pour une superficie de 1051 m<sup>2</sup> environ,**
- **approuve la cession de ces emprises, cadastrées section CL partie des parcelles 96, 273, 274 et 275, au profit de l'EPASE, aux conditions financières énoncées, ci-dessus,**
- **permet de façon anticipée, dans l'attente de la régularisation de la présente cession, l'EPASE ou le futur acquéreur qui se substituera, à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître Alain COURTET, notaire, 8 place de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne,**
- **la recette correspondante sera perçue au budget principal de l'exercice en cours.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaëil PERDRIAU